



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 9 décembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2018/30 de la Municipalité, du 12 juillet 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Guy Gaudard « Pour un usage payant de certains W.-C. publics » ;
2. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre de W.-C. publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat avec les restaurateurs et les commerçants prêts à mettre leurs W.-C. à la disposition du public » ;
3. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Johann Dupuis « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage » ;
4. d'adopter la réponse apportée au postulat de M^{me} Sara Gnoni et consorts « Pour une Ville de Lausanne sans mégots » ;
5. d'adopter la réponse apportée au postulat de M. Robert Joosten et consorts « Pour un peu d'air dans nos boîtes aux lettres » ;
6. d'adopter la réponse apportée au postulat de M^{me} Véronique Beetschen et consorts « Une outilhèque pour les bricoleuses et bricoleurs, jardinières et jardiniers lausannois ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi neuf décembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :